



CHARTRE DES ADHÉRENTS FONDEURS ET BIATHLETES CSN VILLARD DE LANS

Notre club sportif est une association qui fonctionne grâce à des bénévoles actifs (membres du bureau, moniteurs fédéraux, parents) et grâce aux entraîneurs diplômés d'état.

Tous ces membres ont pour missions de faire vivre le club, le dynamiser, faire que chaque licencié puisse s'épanouir à travers le sport. Les motivations de chaque licencié sont diverses mais toutes sont respectables : la recherche de la convivialité, le progrès dans la pratique du ski, le dépassement de soi, la compétition, le plaisir de skier, le vivre ensemble...

Le club a restructuré les entraînements avec un encadrement plus important, avec des personnes diplômées spécialistes de l'activité ski de fond/ biathlon. C'est un gage de qualité pour l'ensemble des enfants et adultes qui participent à l'ensemble des entraînements.

Président, entraîneurs, moniteurs fédéraux et bénévoles du CSN ont élaboré ensemble une charte en vue d'améliorer la vie du club, de préciser les règles de fonctionnement de notre association.

Cette charte formalise un engagement moral entre 3 parties. Toutes s'engagent à respecter les principes énoncés ci-dessous.

LES ENTRAINEURS/MONITEURS FEDERAUX S'ENGAGENT À :

- Être ponctuels à chaque entraînement.
- Exercer un encadrement, un contrôle attentif et bienveillant des jeunes durant les séances.
- Proposer des exercices variés, adaptés et gradués en fonction des progrès des skieurs.
- Répondre aux interrogations des parents ; les tenir informés des progrès de leur enfant ou des difficultés décelées.
- Avertir oralement les parents concernés de toute entorse répétée à la présente charte.

LES ADHÉRENTS S'ENGAGENT À :

- Être ponctuels à chaque séance, être attentifs et solidaires de leur groupe, respectueux envers leurs camarades.
- Se présenter et saluer les entraîneurs (ou toute autre personne du club) en début d'entraînement.
- Informer en début de séance l'éducateur de tout problème physique ou matériel.
- Venir avec le matériel adapté aux séances et respecter ce matériel (le sien ainsi que celui des autres et celui du club).
- Respecter les directives de l'éducateur sans réaction déplacée : écoute attentive, respect des consignes, aider si besoin au transport de matériel ou à la mise en place d'ateliers...
- Respecter le local club : participer au rangement et au nettoyage des vestiaires et de la salle commune.
- Respecter les lieux et leurs usagers, y compris en dehors des pistes, en observant les règles de propreté usuelles et de politesse.
- Respecter le bus du club et son conducteur : penser à refermer les portes après en être sorti et ramasser ses débris.
- Patienter sur le lieu de rassemblement jusqu'à l'arrivée des parents (pour les enfants accompagnés).
- Signaler immédiatement à un adulte responsable du club tout incident ou anomalie de fonctionnement dont ils seraient témoins ou observateurs.
- Signaler son départ aux entraîneurs (avec un petit mot sympathique : « au revoir », « merci », « à la semaine prochaine »...)
- Faire vivre « l'esprit club » sur les courses, en encourageant ses partenaires de club, créer une saine émulation. Ne pas être un simple « consommateur » de l'activité. Et rester jusqu'à la remise des prix pour féliciter les camarades sur les podiums.

LES PARENTS S'ENGAGENT À :

- Respecter le mieux possible les horaires de début et de fin des séances en avertissant par téléphone en cas d'un éventuel retard.
- Prévenir les entraîneurs des absences prévisibles et les informer de tout problème qui serait de nature à perturber l'activité de leur enfant.
- Se montrer attentifs et intéressés à la participation de leur enfant : encourager les progrès, calmer les inquiétudes, relativiser les échecs, cadrer les comportements intempestifs ou inopportuns.
- Soutenir et favoriser autant que possible l'intérêt de leur enfant pour le ski en leur permettant une pratique ludique (y compris hors club) et en l'incitant à s'intéresser aux compétitions (organisées par le club et/ou à l'extérieur) voire à y participer, ainsi qu'aux stages proposés durant les périodes de vacances scolaires.
- S'impliquer bénévolement sur les courses organisées par le club
- Aider les entraîneurs et l'encadrement sur les courses extérieures, afin de permettre aux jeunes coureurs d'aborder les épreuves sereinement.
- Participer à l'accompagnement des stages (transports sur site et/ou encadrement)

Toute forme de contrat commercial et de partenariat est proscrite avant la catégorie U16 pour le matériel (skis, fixations et chaussures).

Notre partenaire déploie des efforts conséquents pour soutenir nos activités : respecter cet accord, c'est aussi valoriser et remercier le soutien qu'il nous apporte tout au long de la saison.

Cette charte permet de définir un cadre sain pour la pratique du ski de fond pour tous, et la vie de groupe plus généralement.

En cas d'écarts répétés à la présente charte, des mesures pourront être prises, selon l'importance des problèmes et de leurs répétitions :

1. Avertissement oral (ou par mail) en cas de non-respect répété de la charte. Les parents seront également informés,
2. Exclusion temporaire si les problèmes persistent,
3. Exclusion définitive si les premières sanctions n'ont pas suffi.

Le mot de Robin DUVILLARD:

"Le passage dans un club c'est ce qui lancera votre carrière, c'est là que vous apprendrez tout ce qui vous servira plus tard : les bases techniques, la rigueur au travail, le plaisir de la glisse, l'esprit d'équipe et l'envie de vous dépasser. Sans tout ça, vous n'irez pas loin...croyez-moi ! Alors, soyez fiers d'appartenir à ce club de Villard, parce qu'ici vous avez tout pour vous épanouir et devenir un skieur complet, capable de gagner des grandes courses ! Respectez toujours les gens qui vous encadrent, parce que beaucoup sont là bénévolement et un jour vous comprendrez que sans ces gens, vous n'auriez jamais pu réussir.

On fait tous partie de la famille du CSN VILLARD DE LANS, et j'espère que parmi vous il y en aura que je pourrai regarder briller à la Télé, moi bien installé dans mon canapé !"

Après lecture, merci de dater et signer ci-dessous et remettre ce document au club.

« Lu et approuvé »

« Lu et approuvé »

Date et signature de l'adhérent

Date et signatures des parents (enfants mineurs)